QUARANTE-TROISIEME ANNÉE. — N° 15207.

On s'abonne aux Bureaux du Journal, 5, BOULEVARD DES ITALIENS, A PARIS (2e), et dans tous les Bureaux de Poste

LUNDI 2 FÉVRIER 1903.

Dépôt Légal
No Seine
1903

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 56 fr.
DÉPARTts et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.
UNION POSTALE..... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne pouvant répondre des manuscrits communiqués prie les auteurs d'en garder copie

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : TEMPS PARIS

Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 56 fr.
DÉPARTts et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.
UNION POSTALE..... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET Cie, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TÉLÉPHONE, 5 LIGNES :
Nos 103.07 — 103.08 — 103.09 — 119.37 — 119.40

Nos acheteurs au numéro, à Paris, sont priés de réclamer le PETIT TEMPS d'hier.

Paris, 1er février

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LA RÉORGANISATION DE LA MARINE ANGLAISE

L'Angleterre, puissance éminemment conservatrice, est engagée, depuis la fin de la guerre sud-africaine, dans une véritable révolution. M. Chamberlain, ce terrible homme qui semble n'avoir été radical que pour écraser en l'abandonnant ce parti et n'être conservateur que pour transformer en les enivrant ses nouveaux amis, M. Chamberlain, avant d'aller trancher proconsulairement les problèmes complexes et délicats de l'Afrique australe, avait mis la main à l'entreprise redoutable de la constitution d'un Zollverein impérial, peut-être d'une Fédération britannique, en un mot, de la création d'un empire tout battant neuf.

M. Brodrick, avec l'assistance de lord Roberts et sous l'œil peu bienveillant d'un public éclairé jusqu'à l'injustice à l'égard du War Office, prépare de nouvelles institutions militaires, une réorganisation totale de l'armée, de son mode de recrutement, de ses formations, de ses cadres, de ses unités, de l'avancement et de l'administration. Ce n'est pas un projet de petite envergure ou de médiocre ambition que le sien, et s'il n'a pas eu l'heur jusqu'ici de rencontrer l'approbation de tout le monde, on n'a pas moins lieu de croire que le grand dessein du secrétaire d'Etat de la guerre finira par l'emporter.

Son collègue, le chancelier de l'Echiquier ou ministre des finances, M. Ritchie se demande où il cherchera les ressources nécessaires pour faire face à ces dépenses sans cesse croissantes. Avec l'impôt sur le revenu à quinze pences au lieu des huit qui étaient son taux avant la guerre — c'est-à-dire à 6 0/0 au lieu de 3 20 0/0 — avec des taxes nouvelles sur le charbon, le sucre, les blés, il est excusable de ne trop savoir où donner de la tête.

Si les dépenses *ordinaires* des deux grands départements militaires de la guerre et de la marine se sont accrus entre 1895 et 1902 de 625 millions de francs, c'est-à-dire de plus de 67 0/0, la part de la marine dans cette effroyable augmentation qui a porté son budget à plus de 750 millions de francs est sensiblement plus considérable que celle de la guerre.

A cette heure, on estime que 750 millions suffisent à peine à entretenir la force navale de l'Angleterre. En 1888, 300 millions étaient votés; en 1890, 350 ; en 1892, 400 ; en 1894, 450 ; en 1896, 500 ; en 1898, 550 ; en 1900, 650. C'est une croissance constante, ininterrompue.

Pendant les quinze dernières années, l'Angleterre a, à deux reprises, adopté et réalisé d'immenses plans de constructions navales. Elle a rajeuni, rénové, transformé sa flotte. Et c'est toujours à recommencer.

En ce moment même une ardente controverse, à laquelle prennent part et les amiraux les plus distingués, et les experts les plus éminents, et l'ex-constructeur en chef de l'amirauté, sir William White, sévit dans la presse au sujet de la valeur de cette flotte nouvelle comparée aux derniers efforts de l'Italie, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la Russie et de la France.

L'opinion anglaise toutefois, quelque passion légitime qu'elle apporte à la discussion sans cesse renouvelée des mérites comparatifs du cuirassé de combat réunissant le maximum de protection, d'offensive, de célérité et de capacité d'emmagasinement de combustible et de croiseurs, torpilleurs et sous-marins, ne s'y laisse pas absorber tout entière. Elle est vivement remuée à l'heure actuelle par le *memorandum* que le *premier lord de l'amirauté*, lord Selborne, a publié le jour de Noël 1902 et qui contient un plan complet de réorganisation des cadres.

Lord Selborne n'est pas un marin ni une autorité navale. Fils d'un légiste plus ecclésiastique que les gens d'église, qui fut lord chancelier de Gladstone avant de secouer la poussière de ses pieds contre l'infatigable artisan de progrès, — gendre de lord Salisbury, il doit à cette filiation et à cette alliance une de ces promotions rapides qui n'ont rien à voir avec les compétences. On se plaît à attribuer son projet à son collègue, le premier lord naval de l'Amirauté, quelque chose comme le chef d'état-major de la marine anglaise, lord Walter Kerr.

Il a commencé par réformer dès le premier degré de l'échelle la préparation du service naval : il prend les candidats tout jeunes, à douze ans et les soumet pour une période continue de neuf à dix ans à une sorte d'apprentissage qui a le triple objet de former l'esprit en raffermissant la fibre mentale, d'instruire dans les sciences nécessaires et d'importer dès le début cette éducation expérimentale que rien ne remplace. Méthodes et programmes sont modifiés avec une sage et prudente hardiesse.

Une foule d'autres réformes générales ou secondaires sont introduites. Celle qui a soulevé l'émotion universelle, c'est l'assimilation au point de vue des grades et de l'avancement des officiers de navire et des officiers mécaniciens.

D'un seul coup lord Selborne vise à détruire un préjugé aussi fort que celui qui, au dix-septième siècle, avant une réforme analogue, séparait les officiers navigateurs des officiers combattants. Il accorde aux officiers mécaniciens le commandement effectif dans la chambre des machines, au lieu de les contraindre à solliciter l'intervention d'un officier, peut-être leur inférieur en grade et en ancienneté, pour maintenir la discipline parmi les chauffeurs. Il assimile la qualité de mécanicien à celles de canonnier, torpilleur, navigateur, c'est-à-dire à ces brevets que chaque officier peut acquérir par un cours spécial d'études et qui lui confèrent certains avantages et certains droits.

C'est le principe de la spécialisation dans l'égalité fondamentale. Encore que le plus grand nombre des officiers mécaniciens puisse désormais gravir tous les échelons de la hiérarchie en exerçant successivement les fonctions ou de leur spécialité ou du commandement proprement dit, ceux d'entre eux qui ne se sentiront pas aptes à cette sorte d'universalité pourront se cantonner à la machine, conserver perpétuellement, à côté de la désignation de leur grade, cette lettre entre parenthèses E (*Engineer*) correspondant à l'N (*Navigating*), G (*Gonner*), T (*Torpedo officer*) des autres spécialités à brevets et atteindre par cette voie les plus hautes positions qui soient accessibles dans cette branche de service.

Telle est l'économie d'une réforme qui fait couler des flots d'encre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Constantinople, *viâ* Sofia, 1er février, 9 h. 10.

Un iradé abolit jusqu'au 15 mars le tarif différentiel imposé aux provenances de Grèce et de Serbie, permettant ainsi la conclusion de nouveaux traités de commerce et dispensant d'autres Etats de l'obligation de produire des certificats d'origine.

La Porte négocie avec la Deutschebank une avance de 300,000 livres à valoir sur le produit de la prochaine conversion des pêcheries, et 100,000 livres avec la régie des tabacs, afin de pourvoir aux dépenses de la Macédoine.

Les agents bulgares à Salonique ont remis aux consuls un rapport circonstancié sur les violences turques dans quelques parties du vilayet. Les consuls ont envoyé un rapport aux ambassadeurs, qui informèrent le ministre des affaires étrangères.

Budapest, 1er février, 8 h. 25.

Dans la commission du budget, à propos de l'augmentation de la liste civile, M. de Szell a repoussé les allégations des députés indépendants qui prétendaient que le souverain ne résidait jamais en Hongrie. Le premier ministre exprime cependant l'espoir que François-Joseph viendra désormais plus souvent séjourner au milieu de ses sujets hongrois, afin de maintenir constamment l'harmonie si désirable entre la couronne et la nation. En ce qui concerne le passé, il faut laisser tomber complètement le voile de l'oubli sur les malentendus qui ont failli troubler cette entente.

A la suite du discours ministériel, l'augmentation de la liste civile a été votée par la commission.

Belgrade, 1er février, 8 h. 15.

M. Svetomar Nicolajevitch, ancien président du conseil du coup d'Etat de 1894, connu pour ses sympathies pour les Hongrois, actuellement sénateur, est nommé ministre à Athènes.

Sofia, 1er février, 8 heures.

Le procès intenté aux anciens ministres Radoslavof, Ivantchof et Tontchef, pour abus de pouvoir et malversations, est fixé au 14 février.

ENTRE SOCIALISTES ET RADICAUX

Un bien curieux et bien intéressant débat s'est engagé entre M. Sigismond Lacroix et M. Jaurès, à propos du discours, désormais fameux, où M. le président du conseil a proclamé son attachement à la philosophie spiritualiste. Rappelons que M. Jaurès est socialiste, tandis que M. Sigismond Lacroix n'est qu'un radical, un homme de gouvernement ; on s'en souvenait sans doute, mais on pourrait l'oublier en prenant connaissance de la polémique qui s'est élevée entre ces deux écrivains.

M. Sigismond Lacroix a été jeté par le spiritualisme de M. le président du conseil dans la plus profonde stupeur, d'où il n'est sorti que pour se livrer aux transports de la plus véhémente indignation. M. Combes, d'après lui, a dépassé d'un seul coup toutes les hontes du ministère Méline ; il a renié tous les principes républicains; il a disloqué le « bloc », de telle sorte qu'« on ne sait plus s'il y a une majorité, ni quelle elle est » ; il a parlé « comme Joseph Prudhomme » ; il a fait pour longtemps « la joie des cléricaux ». Entre parenthèses, on ne savait pas Joseph Prudhomme si clérical. Donc, en présence d'une situation si désolante et si grave, M. Sigismond Lacroix considère que d'énergiques mesures s'imposent. « A la majorité républicaine de voir, dit-il, si elle veut accepter la solidarité d'un tel recul. »

Dès le premier jour, la *Petite République*, par la plume de M. Gérault-Richard, dont la modération n'est pourtant pas d'habitude la caractéristique, avait pris contre l'opposition radicale la défense du président du conseil. Il déclarait que l'incident n'avait pas d'importance, que tout s'arrangerait et que les gens trop pressés d'annoncer la dislocation du bloc seraient vite détrompés. Puis, M. Sigismond Lacroix insistant et poursuivant sa campagne, M. Jaurès est venu à la rescousse et s'est constitué carrément le champion du ministère. Il a combattu l'accusation de cléricalisme lancée contre M. le président du conseil, l'a comparé à Robespierre qui, évidemment, était un peu tiède, mais qui avait du bon ; puis, interpellant M. Sigismond Lacroix, il lui a reproché amèrement son ingratitude, l'oubli des services rendus à la République par M. Combes, et l'imprudence avec laquelle, en risquant de renverser le cabinet, il fait le jeu de la réaction.

Ainsi, c'est M. Sigismond Lacroix, radical de gouvernement, qui veut renverser un gouvernement radical, et c'est M. Jaurès, socialiste, ennemi juré de la bourgeoisie, qui soutient envers et contre tous ce gouvernement bourgeois. C'est le *Radical* qui est intransigeant, et c'est la *Petite République* qui étonne le monde par son inébranlable ministérialisme. Tels sont les détours et les revirements de la comédie politique; et c'est ce qui fait qu'on y assiste, malgré tout, sans trop d'ennui.

D'ailleurs, si M. Jaurès et M. Sigismond Lacroix ont troqué leurs positions respectives, comme on balance ces dames à la contredanse, ce n'est pas pour le plaisir d'amuser la galerie et ils sont guidés par des motifs sérieux. Les radicaux, dont M. Sigismond Lacroix est le porte-parole, n'ont pas l'ombre de programme: l'anticléricalisme est toute leur politique; la moindre velléité de tolérance, le moindre temps d'arrêt dans la guerre à l'Eglise, en les privant de la seule occupation à laquelle ils soient propres, les réduirait à ne savoir que faire et montrerait tout leur néant.

Au contraire, les socialistes ne tiennent l'anticléricalisme que pour un épisode de la lutte et ils ont bien d'autres choses en tête; ils ont la propriété individuelle à supprimer, l'armée à licencier, toute la société actuelle à jeter par terre. Peu leur importe que le chef d'un ministère soit spiritualiste, s'ils croient avoir intérêt pour leur propagande à être ministériels. C'est ce qu'a expliqué M. Jaurès, hier, à Vierzon, dans une réunion où il a consacré un seul et même discours à l'éloge de M. Combes et du collectivisme, où il a été harangué, comme vice-président de la Chambre et membre influent de la majorité gouvernementale, par un instituteur, ce qui ne l'a pas empêché d'écouter, comme socialiste, une fanfare jouer l'*Internationale*. Ne nous y trompons pas! C'est lorsqu'ils se déguisent et s'affublent d'une peau de mouton pour pénétrer dans la bergerie que les loups sont le plus dangereux.

LA DISCUSSION DU BUDGET DE LA GUERRE

La Chambre a commencé hier, à une vive allure, l'examen du budget de la guerre. Nous avons précédemment exposé les grandes lignes du rapport de M. Maujan, qui sert de base à cet examen.

Il y a eu fort peu de discussion générale.

Après une judicieuse observation de M. Gervais, qui voudrait que les projets de réformes militaires fussent préalablement étudiés par le service de contrôle, au point de vue de leurs répercussions financières, le colonel Rousset jette un coup d'œil d'ensemble sur notre situation militaire : il apporte la note critique.

On ne saurait partager, dit-il, l'opinion optimiste de quelques-uns quand on considère les masses allemandes stationnées dans le voisinage de la frontière. L'armée doit être constamment prête, et le commandement fortement organisé. Pourquoi les inspecteurs d'armée ne sont-ils plus, comme autrefois ils l'étaient généralement, des commandants de corps d'armée ?

Autrefois l'avancement des officiers de choix était soigneusement pesé, par leurs propres inspecteurs, au sein de commissions composées des plus hauts chefs : on leur a substitué le ministre « seul », qui ne peut connaître tous les candidats et qui peut, d'ailleurs, être un civil.

D'autre part, on a diminué le prestige du drapeau en supprimant les honneurs qui lui étaient rendus.

Ce n'est pas ainsi qu'on obtiendra l'armée forte qui nous est nécessaire.

Le ministre de la guerre répond qu'il reconnaît tout le premier la nécessité d'une armée forte. Il n'est pas exact de dire qu'on ne rend plus d'honneurs au drapeau : on les rend par des mouvements plus simples, moins longs à apprendre aux troupes.

Mais le drapeau, emblème de la patrie, est tout autant respecté. D'ailleurs, le décret rendu à cette occasion l'a été après examen du Conseil d'Etat et d'une commission interministérielle.

Les inspecteurs d'armée devant connaître tous les éléments qui seraient sous leurs ordres en cas de guerre, ne peuvent se consacrer spécialement à des corps d'armée.

En ce qui concerne l'avancement, le général André n'a pas répondu sur ce point.

M. Messimy n'est pas partisan du maintien des gros effectifs, qui ne sont pas en rapport avec notre population. Nos dépenses militaires, dit-il, sont doubles de celles des autres nations. Nous avons trop d'unités insuffisamment étoffées; nos cadres sont — dit-il fort justement — beaucoup trop vastes et comprennent des emplois qu'on pourrait supprimer (par exemple dans l'intendance).

Enfin, avec M. Maujan, rapporteur, nous avons la note patriotique. Lui aussi désire une armée forte, car les nations qui s'abandonnent ou qui oublient ont mérité leurs défaites. Dire que la frontière n'est qu'un poteau, c'est avancer un mauvais paradoxe. Tous les partis doivent s'unir quand il s'agit de constituer une armée forte, qui est la plus sûre garantie de la paix. Le service de deux ans la donnera, sur des bases strictement égalitaires, retrempée dans l'âme du peuple.

M. Millevoye félicite le rapporteur pour l'énergie de son langage : si on le tenait plus souvent il y aurait peut-être moins de divisions dans la Chambre et dans le pays.

Après la clôture de la discussion générale, la Chambre expédie les seize premiers articles.

Tout irait bien, sans certains projets de résolution que continuent à déposer, comme les autres années, et malgré le peu de régularité de cette procédure à l'occasion du budget, certains orateurs plutôt préoccupés de leurs électeurs que de l'intérêt de l'armée.

Ainsi, M. Féron propose diverses réformes relatives à la situation des ouvriers civils des établissements militaires. Malgré l'opposition du général André, qui rappelle qu'au ministère même fonctionne une commission chargée de préparer ces réformes, le projet de résolution est adopté. Sera-t-il efficace? C'est une autre question.

MM. Dejeante et Pastre ne réussissent pas à faire supprimer les aumôniers des diverses écoles militaires.

M. Bouveri apporte l'inévitable proposition relative à la suppression des treize et des vingt-huit jours qu'il juge inutiles. Cette question, répond le général André, est intimement liée à celle de la loi de deux ans. Avec un service actif réduit, on aura d'autant plus besoin des périodes complémentaires d'instruction. D'ailleurs, on ne saurait, par la loi de finances, porter atteinte à des lois organiques.

M. Colliard ne demande, lui, que la suppression des treize jours et, malgré la commission et le gouvernement, il fait adopter un amendement qui réduit, dans ce but, le chapitre 16 de 1 million. Le Sénat confirmera-t-il cette innovation qui est en opposition avec le projet de loi sur le service de deux ans?

Comme l'année dernière, c'est ensuite la surenchère des réductions pour le service des réservistes. Le général André répète que les 28 jours seront plus nécessaires que jamais. M. Mirman demande le renvoi à la commission des projets de résolution relatifs tant à la diminution qu'à la suppression totale des périodes de 28 jours; ce renvoi est prononcé et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Attendons-nous à voir revenir aussi, à sa place, la question du vin, de la bière ou du cidre, sinon des sardines ou du fromage : quelque chose pour chaque région, s'il vous plaît!

MENUS PROPOS

POUR UNE AFFICHE

Voici que M. le préfet de la Seine est traîné en justice par quelques-uns de ses administrés! Il a cru devoir, sur belle affiche blanche, dénoncer à la population les méfaits de l'alcoolisme. Les marchands de vins ne l'entendent pas de cette oreille, et leurs puissants syndicats se sont mis en branle. Il serait piquant de voir M. de Selves tâter, à son tour, de la paille humide des cachots. Tout porte à croire que les choses n'iront pas si loin. Mais l'affaire n'en est pas moins fort originale et, somme toute, assez embarrassante.

Il est certain que l'affiche en question n'a pas pour but de grossir la clientèle des estaminets, bars, lieux de dégustation et autres assommoirs parisiens. Il est donc certain que, dans la pensée des hauts fonctionnaires qui en ont pris l'initiative et la responsabilité, elle doit porter quelque préjudice au débit de l'alcool. Les plaignants ne prêtent pas à leurs adversaires une pensée dont ceux-ci aient lieu de se défendre. Inquiets des progrès de l'alcoolisme et du péril qu'il fait courir à la race, ils l'attaquent, très franchement, très courageusement, à sa source. Mais n'ont-ils pas raison? N'accomplissent-ils pas un devoir, en agissant de la sorte? L'intérêt de la santé publique, de la natalité ne passe-t-il pas et ne doit-il pas passer en première ligne? Enfin, les marchands de vins eux-mêmes, à supposer que le public consomme quelque peu moins d'alcool, n'ont-ils pas d'autres boissons à lui vendre, moins redoutables? Ce sont-là quelques-unes des considérations que la justice devra peser dans ses balances. Mais je n'ai pas à faire ici son office, ni à pronostiquer la sentence qui clôra ce litige. Il est plus amusant de l'examiner en lui-même, et comme signe des temps.

Savez-vous qu'il devient très difficile, chez nous, de servir l'intérêt public? Il y a toujours quelque conflit entre l'intérêt public et certains intérêts privés. Or, ceux-ci sont à ce point remuants, organisés et forts, qu'ils en arrivent, sans trop de peine, à intimider l'intérêt public. L'intérêt public, qui devrait être le pot de fer, est, en réalité, le simple pot de terre. Renversement étrange des rôles! Sans toucher à la brûlante question des bouilleurs de cru, et en restant dans le domaine de la chronique, les exemples abondent.

Ce n'est pas la première fois que je parle ici, pour ma part, de l'alcoolisme. Or, il ne m'est jamais arrivé d'en parler, sans recevoir le lendemain, par la voie du journal, des lettres d'injures, qui n'étaient pas signées, mais dont la provenance ne pouvait pas faire doute. L'intérêt privé se gendarmait. De même, lorsque j'ai, à maintes reprises, protesté contre les excès de vitesse des chauffeurs, et réclamé une réglementation d'abord, puis une surveillance efficace! On n'a pas manqué d'objecter que cette outrecuidante prétention n'allait à rien moins qu'à menacer le développement d'une industrie nationale! Il y a, en effet, des gens qui trouvent que tout va pour le mieux dans un pays qui fabrique beaucoup d'automobiles, même si ces automobiles écrasent beaucoup de passants inoffensifs et sans conséquence. Ils ne sont pas orfèvres, ces gens-là! Oh! non!

Dans le procès qui ne manquera pas de s'engager, les plaignants ont, paraît-il, l'intention de tirer le plus grand parti du récent travail de M. Duclaux. Ils oublient un point de quelque conséquence. A supposer que, théoriquement, l'alcool, à dose infime, pût figurer, sans danger, dans la ration normale, il ne suit pas de là que les individus qui ingurgitent apéritifs sur petits verres, ménagent leur santé, et se préparent à avoir des enfants sains et vigoureux. Quel est le débitant d'alcool qui s'estimerait satisfait s'il vendait juste de quoi constituer l'appoint à « la ration normale » de ses clients? Il y a, dans cette direction, une piste que le tribunal apercevra peut-être, et qu'il utilisera. Les plaignants risquent d'être quelque peu déçus.

Maintenant, faut-il avouer que voilà bien du bruit pour une affiche? Ah! s'il était permis de penser qu'elle dût avoir un grand effet sur les lecteurs! Mais, hélas! on en peut douter. Les affiches abondent et le fléau ne cède pas. Il est vrai que, cette fois, l'affiche est administrative! Raison de plus pour qu'elle soit vaine et inutile! Le Français, né frondeur, n'aime pas donner raison à l'administration. Puis, de quoi lui parlent, en général, les affiches administratives? Elles lui annoncent des impôts, des corvées, des prestations, des appels de classe, des formalités vexantes à remplir, des désagréments multiples à subir. L'affiche du préfet de la Seine risque fort d'être prise en mauvaise part, par un certain nombre de nos concitoyens, qui ne sont peut-être ni les plus judicieux, ni les plus éclairés, mais dont l'opinion importe à MM. les débitants d'alcools!

Les lecteurs, mal disposés d'avance contre toute ingérence de l'administration dans leur vie, ne verront dans la nouvelle affiche qu'une menace dirigée contre leurs plaisirs, et, après l'avoir lue, ils se donneront, selon toutes les vraisemblances, la satisfaction bien humaine — et bien française — d'aller la commenter, les coudes sur la table, devant l'un de ces breuvages... auxquels je m'interdis d'accoler une épithète, pour ne pas être traité comme un simple préfet de la Seine.

AFFAIRES COLONIALES

Algérie

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Alger, 1er février.

Hier après-midi sont entrés dans le port d'Alger les croiseurs *Chicago* et *Cincinnati*, de la marine des Etats-Unis d'Amérique venant de Saint-Thomas. Ces deux navires resteront une semaine dans notre port en attendant des ordres pour poursuivre leur route.

Parmi les hôtes actuels d'Alger, nous signalons le prince Adolphe, héritier de la principauté de Schaumburg-Lippe, cousin germain de Guillaume II, et le prince Maurice, frère du prince Adolphe. Ils sont accompagnés du capitaine de Specht.

Côte d'Ivoire

Notre correspondant nous écrit de Bingerville :

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française a pris, à la date du 7 janvier, un arrêté créant, à la Côte d'Ivoir, pour concourir au ravitaillement des postes de la colonie, une deuxième compagnie de porteurs. Cette compagnie sera à l'effectif de 200 indigènes dont le recrutement s'opèrera par voie d'engagement volontaire.

L'administrateur Salesses vient d'être appelé en mission au Sénégal par M. Roume. Pendant son absence le capitaine Perret dirigera les travaux d'études du chemin de fer.

Le commerce augmente chaque jour dans notre colonie. Il prendrait encore une bien plus grande importance si les moyens de communication permettaient d'amener rapidement à la côte les produits de nos forêts : l'acajou, le caoutchouc, l'huile de palme, etc.

Les prospecteurs, attirés par les résultats que donnent les explorations aurifères, arrivent, par chaque paquebot, plus nombreux. Les centres miniers se multiplient. Des permis de recherches et d'explorations sont demandés chaque jour à l'administration.

Il est donc de toute urgence, pour l'avenir de la Côte d'Ivoire, que le gouvernement se décide à faire entreprendre, sous le plus bref délai, les travaux indispensables prévus dans le programme d'ensemble dressé par M. Roume : construction de voie ferrées pour ouvrir de nouvelles régions à l'exploitation forestière et desservir les districts miniers ; ouverture d'un port en coupant, près de Petit-Bassam, le cordon de sable qui court entre la terre et la grande lagune parallèle à cette dernière.

LA SITUATION AU MAROC

(Dépêche de notre correspondant particulier)

Tanger, 31 janvier, 6 h. 40 soir.

Les nouvelles de Fez, datées du 26, n'accusent aucun changement sensible. Une fraction importante de la tribu des Hyaïna accepte l'*aman* et s'engage à coopérer avec l'armée chérifienne. On continue de négocier. Autour de Tétouan il y a des soumissions.

Le correspondant du *Journal* à Tanger a eu un entretien avec Si Mohammed-Torrès. Celui-ci lui a déclaré qu'il n'y avait rien de grave au Maroc. On négociera. Le sultan sortira victorieux de cette crise. Les Européens sont et seront les bienvenus au Maroc. Le gouvernement paternel du sultan leur a laissé et leur laissera toute liberté de commerce et d'entreprise.

Des dépêches espagnoles disent de nouveau qu'il y a eu combat, que le sultan est battu. D'autres déclarent que le prétendant retourne en arrière. Autant de bruits sans importance.

LE VENEZUELA ET LES PUISSANCES

La réponse des puissances alliées est arrivée à Washington. Elle rejette entièrement la proposition faite par M. Bowen de donner à toutes les nations créancières du Venezuela le même traitement qu'aux nations alliées.

Cet échec à M. Bowen et, par dessus lui, aux Etats-Unis, provoque de nouveau le mécontentement des Américains, et ce sentiment paraît cette fois s'étendre aussi bien à l'Angleterre qu'à l'Allemagne.

Le *New-York-Herald* a recueilli ces déclarations d'un haut fonctionnaire du département d'Etat :

La Grande-Bretagne et l'Allemagne semblent décidément peu soucieuses de conserver leurs bonnes relations avec les Etats-Unis, en maintenant délibérément une attitude qui forcera les Etats-Unis à se détourner de l'Angleterre, leur alliée naturelle, et de l'Allemagne, qui affiche un grand désir d'obtenir notre amitié, pour chercher ailleurs en Europe un ami sur qui compter.

Cette déclaration vise évidemment la France qui, contrairement à ce qu'insinuent les journaux berlinois, ne s'efforce nullement de contrarier l'action diplomatique de l'Allemagne et de rallier les Etats-Unis à sa manière de voir. C'est plutôt le contraire qui se produit : la France a maintenant au Venezuela une situation privilégiée qui lui permet de garder l'expectative et de conserver sa neutralité tant que ses droits ne seront pas menacés. Or, les notes officieuses publiées à Londres assurent chaque jour qu'ils seront respectés, et le Venezuela vient encore de lui garantir le traitement de la nation la plus favorisée.

Elle n'a donc pas à prendre l'initiative d'une pression diplomatique des tiers pour sauvegarder leurs réclamations et attend simplement le développement des événements et l'action que les Etats-Unis et les autres puissances neutres vont opposer aux alliés.

D'après le *Herald* lui même, le chargé d'affaires de France à Washington, M. de Margerie, a entretenu occasionnellement le secrétaire d'Etat de la question du Venezuela, mais n'a pris aucune initiative officielle. Notre nouvel ambassadeur, M. Jusserand, vient du reste d'arriver à New-York.

Le baron Speck de Sternburg, le nouvel ambassadeur d'Allemagne, a présenté, hier, ses lettres de créance au président Roosevelt. Il s'est borné à exprimer les sentiments amicaux de l'empereur Guil-

---

FEUILLETON DU Temps
DU 2 FÉVRIER 1903

CHRONIQUE THÉATRALE

Aux Bouffes-Parisiens : *Florodora*, opérette en deux actes et trois tableaux, de M. Owen Hall, adaptée par MM. A. Vély et A. Schwab. — A Déjazet : *« Monsieur » le maire*, comédie en trois actes de M. Gustave Stoskopf, traduite et adaptée par M. Jean la Rode — Au Grand Guignol : *Mille regrets, le Pape et l'empereur*, les *Deux Bosses*. — A l'Athénée : Reprise de *Pour être aimée*, comédie en trois actes, de MM. Léon Xanrof et Michel Carré; *Ballaj-Colis*, revue en un acte, de M. Michel Carré. — A l'Olympia : *Olympia-Revue*, revue en cinq tableaux, de MM. Blondeau et Monréal. — Les Trente Ans de Théâtre à la salle Wagram et à la salle Humbert de Romans.

Florodora n'est pas, comme semble l'indiquer son titre, une pièce de M. Sardou. Ce n'est pas non plus, comme l'annonce l'affiche des Bouffes-Parisiens, une simple opérette à spectacle en deux actes et trois tableaux. Si l'ouvrage de M. Owen Hall a triomphé à Londres pendant un millier de soirées, si des directeurs parisiens ont jugé nécessaire de nous le faire connaître, si MM. Adrien Vély et F.-A. Schwab l'ont traduit ou adapté, c'est qu'il nous présente une forme nouvelle de l'art théâtral. Qu'on ne me dise pas que les Anglais sont accoutumés à des spectacles mêlés de danses et de chants. Ce qu'ils n'avaient sans doute pas vu, avant *Florodora*, c'est une pièce où le corps de ballet ne quitte pas un instant la scène et remplace le chœur antique ou les confidents de tragédie.

Florodora est une île imaginaire de l'archipel des Philippines; elle appartient au milliardaire Guelfain qui emploie les habitants à fabriquer un parfum dont seul il possède le secret. Il a volé cette précieuse formule à l'inventeur Garcia qui est mort et, pour s'assurer l'impunité, au cas où la vérité serait découverte, il prétend épouser Dolorès, la fille de sa victime. Mais Dolorès aime Abercoed, un lord ruiné, qui est le fondé de pouvoirs de Guelfain. Irrité, le richissime industriel chasse son rival et il serait le maître de Dolorès, si la Providence ne veillait. Elle a conduit vers cette terre lointaine le savant Plum Quick qui apprit jadis de Garcia le crime du puissant Guelfain; il enlève Dolorès. Au second acte, lord Abercoed se déguise en vieux barde, tandis que Plum Quick et Dolorès figurent des duettistes de cafés-concerts parisiens. Ces travestissements leur permettent de pénétrer dans le château que possède Guelfain au pays de Galles; il consent aussitôt au mariage d'Abercoed et de Dolorès il unit sa fille Angela au capitaine Donegal et il accorde sa propre main à la sémillante lady Holwod que sa fortune a tentée.

Vous trouverez peut-être que ce sujet est mince, mais les danseuses et les figurantes suivent cette histoire avec le plus vif intérêt. Dès le lever du rideau, elles esquissent des pas fantaisistes en portant des corbeilles de fleurs : nous apprenons ainsi que nous sommes au pays des parfums et que la vie y est légère. La diversité des costumes nous montre que c'est une contrée de rêve. J'aime beaucoup cette exposition pittoresque et instantanée qui nous dispense de chercher à comprendre ce que chantent les choristes. Le professeur Plum Quick dévoile à cette population primitive les mystères de la phrénologie : hommes et femmes répètent ses explications en se frappant le front à intervalles réguliers. La douce Angela conte à ses compagnes une histoire sentimentale : en mesure, elles soutiennent de leurs mains droites leurs mentons, et leurs jambes se croisent, méditatives. Ce besoin de mouvement gagne les protagonistes. Ils ne chantent pas un air sans le souligner d'une petite gigue ou d'une spirituelle polka. Peu à peu les spectateurs s'agitent à leur tour ; leurs cannes et leurs pieds marquent la cadence et l'on entend gémir les mornes strapontins.

Ce spectacle doit être accompagné par une musique entraînante et gaie. La partition de M. Leslie Stuart aurait gagné à être exécutée par un orchestre plus sonore et plus souple. Elle contient toutes les sortes de morceaux qui sont chers au public : valse lente, berceuse, romance, couplets comiques, chanson sifflée, — et le cake-walk couronna notre plaisir. La valse lente nous fut murmurée délicieusement par Mme Paulette Darty. Cette aimable chanteuse introduisit en France ce genre et elle accepte d'un cœur léger cette grave responsabilité. Si elle ne l'avait pas voulu, peut-être les tziganes ne nous auraient-ils jamais bercés de ces mélodies languissantes qui nous affadissent le cœur. Mme Paulette Darty ne semble pas se douter de l'influence funeste qu'elle eut sur nos soupers. Elle est inconsciente, comme une force de l'univers. Elle fut d'ailleurs justement applaudie. Mlle Gabrielle Dziri obtint aussi un vif succès pour sa voix spirituelle et surtout pour sa danse menue : toutes les fois que ses petites mains soulevaient chastement sa longue jupe, un murmure d'allégresse emplissait la salle, car ce geste annonciateur nous promettait quelques pas délicats. Nous avons goûté aussi la crânerie de Mlle Ginette et son ingénuité toute britannique. M. Piccaluga chante bien quand il chante juste; M. Simon Max a montré beaucoup d'entrain dans le rôle du savant Plum Quick et M. Jannin a tenu avec noblesse le personnage imposant du milliardaire Guelfain.

En vérité, cette soirée aurait pu être triomphante. Une cinquantaine de répétitions supplémentaires auraient suffi pour mettre au point ce spectacle et pour donner aux mouvements des danseuses et des figurants cette précision qui charme les Anglais et les Américains et qui nous auraient sans doute séduits. Les cuivres et les grosses caisses de Souza auraient su exprimer l'entrain canaille de la musique et les somptuosités des décors londoniens auraient utilement contribué au succès de cet ouvrage. Il faut bien avouer que nous l'avons écouté sans enthousiasme et l'intérêt ne s'est éveillé qu'aux accords du cake-walk.

Nous ne pouvons entrer dans un théâtre sans assister à cette danse nègre. Je ne sais pas si, à la Comédie-Française, on ne l'a pas introduite dans le troisième acte de l'*Autre danger* qui se passe dans un bal; en tout cas, pendant les entr'actes, les jeunes pensionnaires commettent ces pas barbares dans les couloirs, devant les portraits des ancêtres qui s'en étonnent. On m'assure même qu'à l'Opéra, les soldats de *Faust* obéissent à ce rythme sauvage pour célébrer la gloire immortelle de leurs aïeux. Le cake-walk règne sur toutes nos scènes et peut-être est-il temps de chercher les causes de cet engouement.

Il est incontestable que le cake-walk est une réaction contre la valse lente. La valse lente était vague, troublée, mélancolique; le cake-walk est précis, net et joyeux. Elle évoquait des rêveries d'amour : pour la symboliser, les éditeurs nous montraient des femmes blondes aux yeux languides ou des tziganes conquérants. Le cake-walk n'éveille pas des pensées mystérieuses et son allégorie est le large sourire d'un nègre. A des époques complexes, il fallait des valses lentes ; mais le cake-walk convient à notre temps de candeur et de vertu. Le tzigane Boldi accompagnait *les Amants* de Maurice Donnay. Les personnages du *Secret de Polichinelle* doivent chérir la naïveté du cake-walk. Cette danse nous ramène aux premières heures de la création. Qu'elle soit exécutée à l'Athénée par Mlle Balthy l'ironique ou bien aux Bouffes-Parisiens par Mlle Nanon aux mouvements saccadés, à l'expression farouche, elle nous révèle des âmes contemplatives et simples qui viennent d'éclore en des jardins heureux et presque paradisiaques. M. Jules Lemaître avait prévu le cake-walk, dès le mois de mars 1881, quand il disait à ses « chers primitifs et bamboulas » :

Puisque c'est un chemin sans bout
Que nous ouvre l'étude austère,
Plus heureux par l'

baume pour les Etats-Unis, et sa satisfaction personnelle de revenir aux Etats-Unis en qualité de représentant de son pays.

M. Roosevelt a répondu en félicitant M. de Sternburg, et en exprimant l'espoir que sa présence amènerait le règlement des questions pendantes.

Le conflit vénézuélien a amené les Etats-Unis et l'Allemagne à se porter acquéreurs des navires chiliens en construction en Angleterre qui, par une récente convention de désarmement partiel entre la République argentine et le Chili, doivent être mis en vente et dont le gouvernement anglais a été constitué dépositaire jusqu'à ce qu'ils aient trouvé acheteur.

L'Allemagne propose au Chili d'acheter immédiatement le *Capitan-Prat* et l'*Esmeralda*, ainsi que ses navires en construction. Les Etat-Unis examinent de leur côté la question de l'achat des deux cuirassés chiliens *Constitucion* et *Libertad* récemment lancés sur les chantiers anglais.

LETTRE DES ETATS-UNIS

(De notre correspondant particulier)

15 janvier 1903.

LA LÉGISLATION SUR LES TRUSTS

La question des trusts vient d'entrer cette semaine dans une nouvelle phase : dans la phase législative. La discussion des projets de loi n'a fait que commencer, mais, à l'ouverture de ces débats décisifs, il convient de revenir un peu en arrière, pour comprendre en quels termes le problème se pose devant le Sénat et la Chambre.

LES TRUSTS ET LE TARIF DOUANIER

Quelque tour que prenne la discussion parlementaire, et quelle qu'en doive être l'issue, il importe de faire une remarque préalable et de constater un fait acquis, qui est un fait essentiel : c'est que le parti au pouvoir a résolument et définitivement séparé la question des trusts de la question du tarif.

C'est là le fait le plus important des derniers mois. L'été dernier, le parti républicain, pris un peu au dépourvu par les soulèvements de l'opinion contre les trusts, ne savait encore trop quelle attitude adopter à leur égard. Beaucoup d'économistes recommandaient la concurrence étrangère, c'est-à-dire la réduction des droits de douane, comme le remède contre le monopole intérieur; on tâchait de persuader à la masse des consommateurs que pour faire baisser le prix des denrées, élevé par les trusts, il fallait admettre les produits européens; et les libre-échangistes purent espérer pendant quelques mois qu'un mouvement d'opinion « antitrutiste » allait crevasser la muraille de Chine du tarif prohibitif actuel.

C'en est fait de ces rêves, et pour longtemps. Aujourd'hui, le parti républicain s'est ressaisi : il a établi son programme, il semble d'accord sur la ligne de conduite à suivre, et il a décidé de résoudre le problème des trusts sans soulever celui du tarif. Il continue, inébranlablement protectionniste, à protéger le *Tarif*, avec un grand T, comme le palladium de la prospérité nationale. Dans son message de décembre, le président Roosevelt a rassuré la finance et l'industrie en mettant le régime protectionniste hors d'atteinte et hors de cause. Après lui, le sénateur Hoar, le plus grand orateur du parti, et l'auteur du projet de loi contre le monopole, vient d'ouvrir le débat sur les trusts par une déclaration en faveur du tarif : « Si vous exemptez de droits d'entrée les produits d'un trust, vous ne ferez que hâter le monopole du trust en ruinant ses rivaux qui sont plus faibles que lui, et vous détruirez les industries individuelles des Etats-Unis au profit des industries monopolisées de l'étranger. Je ne m'étonne pas que la remise des droits douaniers ait semblé un remède à quelques gens de bien, mais je pense que c'est un moyen qui ne supporte pas l'examen. En tout cas, je pense que je peux en trouver un meilleur, qui, lui, ne sapera pas le régime même auquel le pays doit sa prospérité présente. »

Ainsi, comme d'ordinaire, aux Etats-Unis, c'est l'esprit conservateur et modéré qui l'emporte. A une révision douanière qui serait une révolution économique, à un remède qui diminuerait le mal par un contre-coup d'effets imprévus, on préfère la recherche modeste d'une mesure circonscrite et le calcul minutieux d'une dose législative qui soit le spécifique du malaise nommé trust sans troubler l'hygiène générale du pays.

On ne saurait blâmer les Américains de leur esprit de prudence et de tâtonnement. Mais tous ceux qui ont un fond de tempérament libre-échangiste ne pourront s'empêcher de regretter que la révolte contre les trusts, habilement canalisée par les protectionnistes, ait été pour longtemps détournée du mur du tarif, qu'elle menaçait.

L'ÉVOLUTION DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

Maintien du tarif et contrôle des trusts par l'Etat, à l'aide d'une réglementation minutieuse; tel est le programme du parti au pouvoir. Mais comment les réglementer? Sur ce point, les politiciens du parti ont longtemps été muets; le premier qui se soit prononcé, ç'a été M. Roosevelt lui-même, et peut-être s'est-il prononcé un peu vite, puisqu'il lui a fallu reculer de sa position première : on distingue en effet trois stades successifs dans son attitude vis à vis des trusts.

Au mois d'août dernier, lors de sa tournée populaire par le pays et de sa campagne contre les trusts du haut des plateformes des trains, le président recommandait de gare en gare l'adoption d'un amendement à la Constitution, qui transférerait des Parlements locaux au congrès fédéral le droit de légiférer en matière industrielle. On put croire pendant quelques mois que la bataille allait se livrer pour élargir les attributions du gouvernement central aux dépens de la souveraineté des Etats. Si le pays avait suivi M. Roosevelt dans cette voie, la question des trusts aurait mis en cause les principes et mis en danger les fondements mêmes du régime américain. Ç'aurait été le commencement de la centralisation. Mais au seul mot d'amendement à la Constitution, l'esprit conservateur du pays se montra rétif, et M. Roosevelt, qui avait foncé tout droit, se trouva seul en avant de son parti et en avant de l'opinion.

Il s'en aperçut, se tint coi quelque temps, et reparut au bout de quelques mois, dans une attitude moins téméraire, dans une position plus voisine de celle du gros de son parti. Ce fut le second stade de son évolution; celui du message de décembre, à l'occasion de la nouvelle année présidentielle. Le message était un document de transition : le président ne pouvait y renier tout à fait ses conseils du mois d'août en faveur de l'amendement : mais l'amendement n'y apparaissait plus qu'à titre de possibilité peu probable et de pis-aller auquel on n'aurait recours qu'*in extremis*.

Il ne restait plus à M. Roosevelt qu'un dernier pas à faire, et il vient de le faire cette semaine, en publiant un communiqué officiel sur son attitude personnelle vis-à-vis des projets de loi contre les trusts. Là, il n'est même plus fait allusion à un amendement à la Constitution : le président se contente de recommander au Congrès le vote des lois de réglementation que la Constitution actuelle permet de faire. C'est la troisième et dernière phase de l'évolution présidentielle; elle a rétabli l'unité d'action entre le président et son parti.

LE ROLE DE L'ATTORNEY GÉNÉRAL

Tandis que le président évoluait, un homme s'imposait comme le meneur de l'opinion et comme le guide des législateurs en matière de trusts : c'était M. Knox, dont les fonctions d'attorney-général sont à peu près celles d'un ministre de la justice.

Dès le mois de novembre dernier, M. Knox, dans un discours qui eut un immense retentissement, prenait une position différente de celle du président, bien qu'il fût lui-même ministre : tandis que M. Roosevelt avait conseillé un amendement à la Constitution, M. Knox insistait sur l'efficacité des mesures permises par la Constitution; il parlait en homme de loi et en homme d'affaires : la force de son argumentation soulagea l'opinion publique, qui s'épouvantait d'avoir à reviser la Constitution pour réglementer les trusts. Depuis lors, c'est vers M. Knox que tous les regards sont tournés; c'est à son point de vue que M. Roosevelt est peu à peu venu se placer, et le président affecte, dans son dernier communiqué, de répéter les expressions mêmes de son attorney général. C'est à M. Knox que les auteurs de projets de loi sur les trusts ont demandé cette semaine une consultation officielle, et il vient de leur répondre par une lettre publique, qui résume ses idées.

Pour comprendre la portée des considérations juridiques de M. Knox, il faut se rappeler que ce qui rend si délicate la législation sur les trusts, c'est la difficulté de faire la part du pouvoir fédéral et des souverainetés locales : l'industrie relève des gouvernements locaux, mais le commerce d'Etat à Etat relève du gouvernement central. En tant que fabricant, le trust reçoit ses lois des Etats où sont ses usines; en tant qu'expéditeur de denrées, il les reçoit de la nation. Les pouvoirs locaux déterminent dans quelles conditions le trust peut produire; le pouvoir fédéral, dans quelles conditions il peut transporter ses produits.

Il en résulte que, de tous les agissements des trusts, les seuls qui relèvent de la surveillance fédérale, ou presque les seuls, sont leurs contrats avec les compagnies de chemins de fer. Ce que le congrès peut surveiller, c'est la légalité des taux de transport pour les produits des trusts. Il n'a pas le droit de fixer les chiffres des tarifs, mais il peut veiller à ce que les prix des tarifs soient appliqués, sans faveur et sans distinction, à tous les clients, gros ou petits, des compagnies de transport.

La popularité de M. Knox lui vient d'avoir affirmé, avec clarté et avec compétence, que les faveurs des chemins de fer aux trusts, qui seules relèvent de la surveillance du congrès, sont aussi la seule ou du moins la vraie cause des monopoles. Il a, à tort ou à raison, persuadé au public que sans les illégalités de tarif au profit des industries dites monopolisées, les petits producteurs pourraient tenir tête aux gros. Il a exposé cette thèse avec tant de vigueur et de netteté que je ne puis mieux faire que de le citer : « Le but, dit-il, de l'écrasante majorité de la nation, dans toutes les parties du pays, c'est de réglementer les syndicats capitalistes sans les détruire et de réformer leur tendance au monopole. Selon moi, le monopole industriel est impossible en ce pays, où l'argent est en abondance et à la portée d'hommes d'entreprise, pourvu qu'on assure le champ libre à la concurrence en la protégeant contre des agissements illégitimes qui la mettraient en état d'infériorité. Si la loi défend le petit producteur contre la piraterie en lui tenant les voies de communication ouvertes aux mêmes tarifs qu'à son grand rival, il trouvera moyen de vivre et de prospérer. Si la production syndicale a des avantages, la production isolée en a aussi.... Je crois que les faveurs reçues des compagnies de transport par les grands syndicats, au détriment de leurs rivaux, se sont élevées à une somme qui représente plus que l'intérêt du capital syndical... Depuis deux ans, au point de vue des inégalités de tarif, la situation s'est amélioré; il y a eu de la part du gouvernement un effort pour appliquer les lois déjà existantes contre les rabais... Que ce soit la suite de ce progrès ou simple coïncidence, c'est un fait établi que pendant ces deux années le capital engagé en de nouvelles entreprises, dans des branches d'industrie qu'on croyait monopolisées, égale probablement le capital même des trusts, et la certitude d'une protection ne peut qu'en augmenter le chiffre... »

Il semble donc que, sous la direction de M. Knox, l'opinion publique et le Congrès soient en ce moment disposés à réduire la question des trusts au problème de la réglementation des contrats entre les sociétés industrielles et les compagnies de chemins de fer. Comment cette réglementation est conçue, comment elle sera tentée, c'est ce qu'on verra d'ici à quelques semaines, au cours de la discussion parlementaire. — H. B.

LA PRINCESSE LOUISE DE SAXE

On nous télégraphie de Dresde :

Les pourparlers repris entre les représentants de la princesse et du prince de Saxe portent d'abord sur la question de séparation ou divorce. Le prince et surtout le roi désireraient bien le divorce, mais leurs convictions religieuses s'opposent à ce qu'ils le demandent. La princesse tient absolument au divorce, mais elle se sert des convictions de son mari et de sa famille pour tâcher d'obtenir des avantages pécuniaires, outre certaines facilités pour voir ses enfants. Le chiffre du capital ou de la rente à accorder à la princesse est actuellement en discussion.

On persiste à croire que le prince royal, s'il ne renonce pas au trône, se démettra du moins de son commandement militaire, et cela pour la raison que nous allons dire.

Comme commandant de corps d'armée, le prince héritier a, entre autres obligations, celle de confirmer les décisions des tribunaux d'honneur, qui relèvent du service actif les officiers dont les infortunes conjugales sont publiques et dont, par conséquent, la situation à ce point de vue est la même que celle du prince héritier. Il semble donc naturel que le prince héritier résigne, lui aussi, ses fonctions militaires.

La princesse Louise et M. Giron sont venus passer quelques heures à San Remo. Ils ont visité la ville et la villa Murisier qu'ils ont l'intention de louer. La princesse s'est trouvée subitement indisposée; ils sont rentés en hâte à Menton.

M. Giron annonce que la princesse et lui demeureront sur la Riviera jusqu'au printemps.

Le *Berliner Tageblatt* fait remarquer qu'aucun prince de la maison royale de Saxe n'est venu à Berlin féliciter l'empereur à l'occasion de son jour de naissance. Le ministre de la guerre saxon s'est également abstenu de porter à Berlin les félicitations de l'armée saxonne.

C'est la première fois que cela arrive depuis 1870, et c'est une indication qu'il existe un froissement, causé par l'affaire de la princesse Louise.

Le *Tageblatt* ajoute le récit d'une manifestation dont le prince royal a été ces jours derniers l'objet à Dresde. Il sortait d'un magasin; la foule entoura la voiture et cria : « Nous voulons que la princesse royale revienne ! »

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Dans l'Afrique du Sud

Hier, M. et Mme Chamberlain ont visité en automobile beaucoup de points intéressants de Kimberley. Aux bureaux de la Société de Beers, M. et Mme Chamberlain ont été reçus par sir Lewis Michel, le président de la de Beers. Ils ont examiné la collection de diamants de toutes grandeurs et de toutes couleurs. A la fin de la visite, sir Lewis a prié Mme Chamberlain de vouloir bien accepter un paquet de diamants bruts et a exprimé l'espoir que Mme Chamberlain les porterait en souvenir de sa visite aux mines.

Mme Chamberlain a hésité à les accepter, ayant déjà reçu dans la matinée une collection de diamants des mines de Kimberley, mais finalement elle les prit en remerciant sir Lewis et en déclarant qu'elle aurait grand plaisir à les porter. Sur le livre des visiteurs, le ministre des colonies a signé simplement : « J. Chamberlain, Birmingham. »

Allemagne

Le *Courrier de Hanovre* annonce que le prince impérial résidera de façon permanente dans l'ancien château royal de Hanovre.

⁂ Le Reischtag a adopté en 3e lecture le projet de loi relatif au travail des enfants.

Ce projet de loi décide que, seront considérés comme enfants, les garçons et filles au-dessous de treize ans, et ceux de plus de treize ans qui seront encore astreints à fréquenter l'école.

Les enfants au-dessous de douze ans ne pourront être employés pour aucune exploitation, atelier, commerce, industrie des transports, débit de boissons ou représentation théâtrale.

⁂ La mort du prince de Stolberg occupe toujours beaucoup l'opinion et la presse. Les journaux se demandent si l'affaire sera jamais complètement élucidée.

A Stolberg et à Rottleberode, écrit le *Berliner Tageblatt*, personne ne croit à un accident. On dit que le jour de la mort mystérieuse du prince, avait eu lieu l'ouverture du testament du prince Alfred, son père. Des personnes qui se prétendent bien informées affirment que les dispositions de ce testament étaient de nature à blesser le très sensible amour-propre du prince Wolffgang. On dit même que ce testament limite considérablement la faculté de disposition du nouveau *prince*.

D'autre part, les troubles psychiques dont le prince a indéniablement souffert dans les derniers temps, autorisent l'hypothèse d'un suicide. La princesse, très effrayée par les soudaines attaques de nerfs dont son mari souffrait, aurait récemment dit qu'elle craignait un malheur.

D'autre part, un homme qui a vu le corps immédiatement après le malheur affirme que les trois coups de fusil étaient déchargés. Le même témoin a d'ailleurs décrit avec une précision extrême l'état du visage mutilé; les blessures étaient si étendues qu'il est impossible qu'elles aient été faites avec un seul projectile.

Enfin, il paraît inadmissible que le prince, profondément affecté par la mort de son père, et qui devait aller assister à une importante entrevue au château de Stolberg, ait précisément choisi ce jour-là pour chasser le « faucon argenté ».

Les personnages qui, à Rottleberode ou à Stolberg, pourraient donner des renseignements certains sur la cause de la mort, se renferment dans un mutisme absolu.

Autriche-Hongrie

Une dépêche de Budapest annonce la mort de la comtesse Georges Karolyi, à l'âge de quatre-vingts ans. Ce fut une grande patriote hongroise. Elle se signala lors de la révolution de 1848; avec sa sœur la comtesse Louis Bathyany elle équipa tout un régiment de hussards.

Ce fut elle qui pénétra dans la prison de Bathyany sous un déguisement et lui apporta le poignard avec lequel il se coupa la gorge pour ne pas subir la honte de la pendaison et être fusillé.

La comtesse Karolyi vécut longtemps en exil. Elle a une nombreuse descendance, dont le comte Tibor, ancien président de la Chambre des magnats.

Angleterre

Nous avons maintenant le compte rendu officiel du discours que prononçait avant-hier, lord Cranborne, fils de lord Salisbury, sous-secrétaire parlementaire aux affaires étrangères. On y lit :

Aussi longtemps que nous aurons un commerce extérieur, ce commerce extérieur devra être sauvegardé par le Foreign office. Je ne puis honnêtement dire que l'administration des affaires étrangères s'est toujours admirablement acquittée jusqu'ici de cette portion de sa tâche. Il y a des ordres monastiques, sur le continent, qu'on appelle contemplatifs. L'attitude du Foreign office, envers le commerce britannique, a longtemps été de l'ordre contemplatif. Nos agents faisaient des souhaits ardents; peut-être adressaient-ils même des prières ardentes pour la prospérité des intérêts mercantiles de notre pays, mais ils ne faisaient rien de particulier pour les servir. Mais le Foreign office, à cet égard comme à tant d'autres, commence une nouvelle vie. Ce qui concerne le service consulaire est surtout l'affaire du ministre des finances. Si nous voulons de meilleurs consuls, il faut les mieux payer.

Lord Cranborne constate ensuite que si l'Angleterre ne conclut pas en général de meilleurs traités de commerce, c'est qu'étant un pays de libre-échange, elle n'a rien à donner en échange des concessions qu'on lui fait.

⁂ On annonce que les deux femmes condamnées pour suppression d'enfants ne seront pas graciées, mais bel et bien pendues. Cette exceptionnelle sévérité aura, pense-t-on, pour effet de porter un coup funeste à l'abominable industrie des « nourrices-faiseuses-d'anges » ou des « garderies-cimetières » qui se développe en Angleterre d'une façon inquiétante.

⁂ La collision entre le croiseur anglais *Pioneer* et le contre-torpilleur *Orwell*, que nous avons signalée hier, a eu lieu près du canal de Mourto, en dehors du port de Corfou.

Le contre-torpilleur *Orwell*, qui menaçait de couler, a été sauvé par d'autres navires, mais dix-sept hommes de l'équipage, dont un officier, ont été tués, probablement par l'explosion des chaudières. Le reste de l'équipage est tombé à la mer, et n'a pas été retrouvé.

Un autre accident s'est produit dans le port de Portsmouth. Le contre-torpilleur *Teazer* venait y jeter l'ancre, lorsqu'il aborda le contre-torpilleur *Star fisch;* ce dernier a de légères avaries et le *Teazer* a l'avant défoncé.

Le *Teazer* joue de malheur; il est sorti tout récemment des docks de réparation à la suite de graves avaries éprouvées dans une collision avec un transatlantique allemand.

Belgique

La convention de Bruxelles sur les sucres a été ratifiée par toutes les puissances. Les adhésions des gouvernements italien, anglais et austro-hongrois sont arrivées à la dernière heure.

Pays-Bas

La grève des employés de chemins de fer à Amsterdam est terminée. Deux réunions de grévistes avaient eu lieu hier soir. On y avait décidé que le signal de la grève générale serait envoyé à toutes les gares, lorsqu'on reçut un télégramme de la Compagnie hollandaise annonçant que cette compagnie acceptait les demandes des employés et qu'elle s'engageait à ne pas expédier des marchandises des compagnies de transport dont le personnel était primitivement en grève. Le Compagnie de l'Etat fit la même communication. Il n'y avait plus lieu de persister à faire grève. Aussi le travail a-t-il été repris partout ce matin.

Italie

Le roi a ordonné un deuil de cour de dix jours à l'occasion de la mort du voivode Voucotitch, grand-père maternel de la reine Hélène.

⁂ Voici le bulletin de santé de M. Prinetti publié hier soir :

MM. Baccelli et Mazzoni ont visité M. Prinetti à sept heures trente. Ils l'ont trouvé beaucoup plus calme. La température et le pouls sont normaux. Le mal de tête qui, ce matin, faisait souffrir M. Prinetti, va disparaître.

Espagne

Don Carlos a ordonné à ses partisans de prendre part aux élections.

⁂ La grève qui a éclaté à Reus s'étend à tous les corps d'états. Elle prend une tournure de plus en plus grave, et l'on craint que l'agitation gagne Barcelone.

Toutes les fabriques ont dû fermer leurs portes; les imprimeries chôment également, ce qui a suspendu la publication des journaux.

Les causes de cette grève sont encore mal définies, mais on attribue la généralisation et l'acuité du conflit aux menées des libertaires désireux de renouveler l'état insurrectionnel dans lequel se trouvait la Catalogne l'an dernier, à peu près à la même époque.

⁂ Nous avons dit hier que l'anarchiste Germain Martin qui a été arrêté à Barcelone, et qui a avoué avoir été désigné pour tuer le roi des Belges, était d'origine française. En 1901 et 1902 il a habité Etterbeck. Conducteur d'imprimerie, il était venu en Belgique pour y travailler; ne trouvant pas à s'occuper, il quitta la Belgique et se rendit en Espagne, où il se compromit dans les événements qui se déroulèrent à Barcelone. Mis en liberté faute de charges suffisantes, il partit pour le Maroc, n'y trouva pas d'emploi, et craignant d'être rapatrié par le consul français en raison des condamnations prononcées contre lui dans son pays, il retourna en Espagne. Il est âgé de trente-cinq ans environ.

Turquie

La situation s'aggrave en Macédoine. Près de trois cents chrétiens, en particulier des femmes et des enfants, viennent de passer sur le territoire bulgare pour fuir les persécutions turques. Dans l'arrondissement d'Ichtib on redoute un massacre général des chrétiens. A Salonique même, en pleine rue et en plein jour, des soldats turcs attaquent des personnes inoffensives.

Canada

L'acquisition du Great Northern Railway du Canada par la Canadian Northern Railway Company vient d'être annoncée. Elle donnera au Canadian Northern Railway, actuellement en construction dans le Nord-Ouest, une ligne allant de la frontière de l'Ontario à Québec, et constituant une avance importante pour la création d'un chemin de fer transcontinental.

CHOSES D'ART

LE SALON DE L'« EPATANT »

Une profusion, une cohue, un entassement de portraits : voilà, en peu de mots, le signalement du plus genreux des petits Salons de cercles. Mais ces portraits ne sont pas tous des chefs-d'œuvre, et les rares morceaux qui les accompagnent, coins de nature, figures d'expression, fantaisies, n'étonneront personne, ni par le charme de leur interprétation, ni par la séduction de leur couleur. C'est une petite exposition très moyenne, très grise, un peu fade. On s'y écrasera, comme de coutume, les premiers jours; on la délaissera, sans esprit de retour, les suivants.

Le portrait de la *Marquise de B...*, par Humbert, celui d'une toute jeune femme, par Dagnan-Bouveret, attireront de préférence les regards. Ce sont des portraits-types, et qui caractérisent à merveille le genre où chacun des deux artistes se complaît. Recherche de la grâce, dans le premier, par les effets délicats de la couleur; recherche de la distinction, dans le second, par la pureté du dessin, par l'inattendu de la pose et par un procédé d'exécution quasi-immatériel. Ils seraient parfaits, chacun dans son genre, si la construction et le modelé de la tête étaient un peu plus poussés dans le premier, si les fonds n'avaient trop d'accent dans le second et ne nuisaient ainsi à la figure presque diaphane qu'ils encadrent.

On verra avec un plaisir infini le petit portrait de femme, si charmant dans sa simplicité, si finement expressif et si adroitement nuancé dans ses colorations, de Paul Thomas; on goûtera, comme il convient, pour sa sincérité, sa sobriété, sa justesse, le portrait de jeune fille de Jules Lefebvre; on verra avec beaucoup d'intérêt, le portrait de bébé, bien enlevé et présenté de la façon la plus originale, d'Aimé Morot; celui de *Mme L. D...*, traité par Gabriel Ferrier dans une belle harmonie de blancs et de notes fauves; le portrait d'enfant, d'une exécution pleine et large de Carolus-Duran; le joli portrait de jeune fille de Jacques Blanche; les agréables notes claires du portrait de *Mme G. B...*, par Chartran; la silhouette charmante de jeune femme due à Boutet de Monvel; les portraits d'hommes de MM. Axilette, Jean Béraud, Jean Benner, Maxence, Weerts et Wencker; le portrait solidement écrit, exécuté fortement et planté dans un décor avec lequel il s'harmonise à ravir, du comte Potocki, par Roybet; une note intéressante de Roll; une figure de jeune femme où se manifeste un réel progrès dans le talent de Rosset-Granger.

M. Bonnat s'est rappelé à nous par une esquisse un peu dure, mais singulièrement véridique, d'une tragédienne lyrique, *Mlle Bréval*, de l'Opéra; Frédéric Lauth a portraituré de profil, dans une pose heureuse, d'une grâce fière, une charmante jeune femme, *Mme J.-R...;* il y a du mérite, enfin, et de l'adresse, dans les portraits de jeunes filles ou de jeunes femmes d'Aviat, de Guiraud de Scévola, de Jacques Bougnies, de Marcel Baschet, d'Alexis Vollon, d'Ernest Bordes. Le genre se recommande d'un motif très étudié, un peu romance, comme toujours, de M. Bouguereau, le *Jeune frère*; d'une figure rustique, extrêmement séduisante, de M. de Richemont; d'une *Marchande de fleurs*, de Gervex.

A signaler, dans le paysage et la fantaisie, les *Elfes*, de M. Fournier-Sarlovèze, une spirituelle *Tentation de saint Antoine*, de M. Cormon; une *Prédication dans une mosquée*, de M. Gérôme; un *Soir d'Automne*, de Billotte; la *Plaine*, de Pierre Lagarde, et un village de Savoie sous le soleil, de M. Swieykokski.

Aux sculptures, du Gérôme, du Mercié, du Carlès, du Prosper d'Epinay, du Crauk (un bon portrait de M. Wallon), du Puech (une vivante et alerte figurine de Bonnat), du Saint-Marceaux, du Van der Straeten, du Verlet. Tous les éléments, comme on voit, d'une de ces expositions bien parisiennes que doivent être les petits salons de cercles. — *T.-S.*

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

A POITIERS. — L'ordre suivant du colonel Laffon de Ladébat, commandant le 33e d'artillerie, a été lu dans toutes les batteries de ce régiment :

Egarés par quelques meneurs, les canonniers de la 6e batterie ont commis un acte d'indiscipline collectif, sévèrement interdit par les règlements.

En raison du bon esprit et de la bonne conduite habituelle du régiment, le colonel n'a pas voulu sévir comme l'aurait mérité la faute commise, pensant qu'il n'y avait eu qu'un entraînement passager; que les coupables sont les premiers à regretter aujourd'hui.

Mais si pareil fait se reproduisait, à la 6e batterie ou ailleurs, le colonel se verrait obligé de réprimer la faute avec la dernière rigueur.

Il est convaincu que ce chagrin lui sera évité et que le bon esprit et la bonne réputation du régiment ne recevront plus aucune atteinte de ce genre.

Afin de prévenir tout entraînement possible, les commandants de batterie exerceront une surveillance particulière et signaleront au besoin les meneurs. En même temps, les officiers et les gradés, chacun dans leur sphère, s'attacheront plus que jamais à commander avec fermeté, mais sans vexations et tracasseries inutiles.

LE CRÉDIT AUX MILITAIRES. — Le général commandant le 10e corps d'armée a rappelé aux chefs de corps sous ses ordres, que les commerçants, cafetiers et autres fournisseurs, qui font crédit aux sous-officiers, caporaux et soldats, n'ont aucun recours, au point de vue militaire, contre leurs débiteurs.

Les réclamations pour dettes qui parviendraient aux chefs de corps pourraient donner lieu, le cas échéant, à des punitions disciplinaires, mais, dans aucun cas, à une pression sur les débiteurs, dans le but de désintéresser leurs trop complaisants fournisseurs; ceux-ci n'auraient d'autre recours que de s'adresser aux tribunaux compétents.

MARINE

LE RAPPORT SUR LE BUDGET DE LA MARINE

Le rapport de M. H. Leygue sur le projet de budget de la marine a été distribué hier à la Chambre; le total des crédits proposés par la commission s'élève à 316,762,163 francs, présentant une augmentation de 10,069,485 francs sur les crédits demandés par le département de la marine.

On se souvient que M. Pelletan fut interpellé deux fois dans le dernier trimestre de 1902, une première fois au sujet de l'arrêt des travaux de constructions neuves, la seconde touchant la mise en effectif réduit de l'escadre de la Méditerranée. Le ministre avait fait état dans son projet de budget des décisions qu'il avait prises sur ces deux points; la commission de la Chambre s'est efforcée d'une part de trouver les ressources nécessaires à la continuation des travaux du programme d'augmentation de la flotte de 1900 et d'autre part de donner à nos armements les effectifs nécessaires pour que notre escadre de première ligne soit armée sur le pied de l'effectif complet.

L'œuvre de la commission est très clairement exposée dans le rapport de M. Leygue. Les besoins des escadres en personnel furent évalués, et le chiffre des effectifs, qui avait été réduit par le ministre à 47,212 hommes, fut reporté à quelques unités près (53 hommes en plus) à celui de 1902; il en résulte les augmentations suivantes : 1,067,273 francs au chapitre 7 (équipages de la flotte); 224,475 francs au chapitre 15 (habillement, couchage); 400,000 francs au chapitre 16 (traitement de table) et 1,109,701 francs au chapitre 18 (vivres, achats).

Il est une autre augmentation qu'on peut rapprocher de cette catégorie de dépenses : celle qui est apportée au chapitre 23 (approvisionnement de la flotte); elle s'élève à 2 millions et a pour but de permettre aux escadres, divisions navales, etc, de faire des sorties et croisières plus fréquentes; elle s'applique notamment à l'escadre de la Méditerranée, dont les exercices à la mer doivent être nombreux, en vue du maintien à l'état d'entraînement parfait de notre première force navale.

La continuation des travaux du programme de 1900 a entraîné une augmentation de dépense de près de 6 millions, soit 2,516,500 francs au chapitre 26 (constructions neuves dans les arsenaux-matières), et 3,425,720 francs (constructions neuves par l'industrie privée). L'exécution du programme a également exigé une augmentation de 300,000 francs au chapitre 34 (artillerie).

La totalité des augmentations se monte à 11,187,656 francs, compensées pour 1,118,171 francs par diverses réductions sur des chapitres de personnel et sur les chapitres afférents aux réparations des navires.

Les différentes augmentations ou diminutions proposées par la commission du budget ont été acceptées par le gouvernement; dans la séance de la commission du 23 janvier, dans laquelle le ministre de la marine a été entendu, l'accord s'est fait; les augmentations et diminutions résultant de l'accroissement de l'effectif des équipages étaient admises; après discussion, les crédits pour les constructions navales et les travaux hydrauliques étaient arrêtés.

Tout semblerait faire prévoir que la discussion du budget de la marine se passera sans incident; cependant, il est une question qui ne concerne en rien la quotité des crédits à accorder au département, mais qui, par la façon même dont elle est posée dans le rapport, nécessitera des explications : c'est celle des administrateurs de l'inscription maritime, dont il a tant été parlé et qui même fit presque surgir un conflit entre le ministre des finances et le ministre de la marine. Le rapporteur du budget, après avoir démontré certains côtés illégaux du décret qui les a créés, déclare que ce décret ne peut être exécuté avant que le Parlement n'ait voté les mesures prises par le ministre touchant les soldes et retraites de ces fonctionnaires.

Car l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901 est formel à cet égard. Il dit, en effet :

Toute mesure ayant pour effet d'augmenter le nombre ou les traitements des fonctionnaires et agents rémunérés sur le budget de l'Etat, devra faire l'objet d'un décret contresigné par le ministre des finances.

Aucune modification aux conditions d'admission à la retraite et aux taux des pensions du personnel, quel qu'il soit, des diverses administrations de l'Etat, ne peut être autorisée que par une loi.

Aucune loi n'est intervenue en ce qui concerne les soldes et les retraites des administrateurs de l'inscription maritime, le Parlement aura donc à se prononcer sur les mesures prises par le ministre de la marine auquel la loi en refusait l'exécution.

LES INTERPRÈTES MILITAIRES DE RÉSERVE. — Un décret que publie le *Journal officiel* réorganise le corps des interprètes de la réserve et de l'armée territoriale.

Aux interprètes de réserve qui avaient rang d'officier de réserve mais sans assimilation et qui n'avaient entre eux aucune distinction de grade ou de classe, ce décret confère une hiérarchie correspondant à celle des interprètes militaires de l'armée active, le grade le moins élevé étant celui d'interprète stagiaire.

La hiérarchie se compose des grades suivants : interprète principal, interprète de 1re, 2e et 3e classes, interprète stagiaire. Les anciens officiers interprètes principaux de l'armée active peuvent seuls être nommés avec leur grade, dans la réserve ou dans l'armée territoriale.

Le décret dispose en outre que les interprètes de réserve se recrutent :

1° Pour la langue arabe, exclusivement parmi les anciens interprètes de l'armée active retraités ou démissionnaires;

2° Pour les langues autres que l'arabe, par voie de concours, à la suite d'épreuves subies dans des conditions qui sont déterminées par un règlement ministériel.

Un règlement ministériel sur le fonctionnement du corps des interprètes de réserve et sur le recrutement de ces interprètes pour les langues autres que l'arabe est publié à la suite du décret.

Vigny qui nous montre le pape ne répondant aux flatteries et aux fureurs de l'empereur que par ces deux mots : *Comediante ! Tragediante !* M. Jacques des Gachons a même emprunté quelques phrases au *Dialogue inconnu*. Mais son ouvrage demeure très personnel. Le pape que nous montre Alfred de Vigny est presque triomphant, et son ironie défie la toute-puissance de Napoléon. Dans la pièce de M. Jacques des Gachons, le souverain Pontife n'est plus rien; il ne peut ni discuter ni se défendre et sa faiblesse mélancolique nous émeut. Le public suit avec intérêt cette lutte où l'un des adversaires est désarmé, et quand le pape prend, en tremblant, la plume pour donner sa signature, il y a dans la salle un silence d'angoisse et de pitié.

Le directeur du Grand Guignol a monté, avec beaucoup de soin, le *Pape et l'Empereur*. Les figurants sont heureusement groupés et la pièce est bien jouée. M. Chautard a montré, dans le rôle de l'empereur, la diplomatie, la volonté, la violence désirables, et M. Gournac a tragiquement évoqué le personnage du pape, si noble et si lamentable!

Il serait cruel d'insister sur l'insuccès des *Deux bosses*. M. Charles Esquier a tiré cette fantaisie d'un conte de M. Félix Duquesnel. S'il vous plaît de voir un barbier d'Orient téléphoner à Allah en criant : « Allo ! Allah ! » si vous aimez cette sorte d'esprit, vous applaudirez ce petit spectacle. Quand le rideau s'est levé sur la boutique d'Abalassam, j'espérais cependant entendre une jolie histoire des *Mille et une nuits*, simple, ardente et poétique, comme celles que nous conte le docteur Mardrus.

L'Athénée a repris *Pour être aimée*, comédie en trois actes de MM. Léon Xanrof et Michel Carré. Nous avons eu plaisir à revoir Nialka, la petite reine de Stamanie, dont Mlle Yahne exprime avec tant de grâce les timidités audacieuses, et Sergius, son royal époux. Vous vous rappelez peut-être le sujet de cette aimable pièce. Sergius n'est pas satisfait de la tendresse paisible que lui témoigne Nialka après cinq mois de mariage et il vient avec elle à Paris pour y goûter des plaisirs moins vertueux. Sur les conseils de Mme Babylone, éminente prophétesse, Nialka commande de galants déshabillés et la belle Fleurange lui apprend comment on gouverne les hommes. Cette courtisane experte révèle aussi à Sergius qu'il ne sut pas éveiller la passion qui sommeille au cœur de Nialka et que sa brutalité a déconcerté la petite reine. Et Sergius et Nialka se comprennent, après un joli souper pendant lequel Nialka s'essaie aux attitudes provocantes de Fleurange, tandis que Sergius s'efforce de rester calme et respectueux.

Le couple royal est accompagné par un chambellan fêlard et digne, que représente excellemment M. Hirsch, et par une dame d'honneur, qui est exprimée avec fantaisie par Mlle Alex. Mlle Guitty, qui fit la joie du Grand-Guignol, a remporté un réel succès dans le rôle de Mme Babylone, et M. Marié de l'Isle a plu dans le personnage ingrat de Sergius. A côté de Mlle de Miramon, qui évoque, après Mlle Bignon, la beauté de Fleurange, il faut citer d'aimables personnes qui savent se tenir en scène et, qui, presque toutes, disent juste : Mlles Bricard, Wolford, Delmay, Arnous-Rivière et Viltain. Dans un rôle très court de domestique, M. Levesque a su faire apprécier la sûreté de son comique.

Le spectacle de l'Athénée est complété par une revue en un acte de M. Michel Carré : *Balthy Colis*. Nous y voyons Mlle Balthy en Vérité très vêtue, en Année 1903, en jeune Apache, en jeune fille belge qui vient chercher fortune à Paris et qui, nécessairement, danse le cake-walk. Aimez-vous Mlle Balthy ? C'est un goût qui ne se discute pas : on la déclare géniale ou bien on la déteste. Je ne la déteste pas. Elle s'efforce cyniquement d'être laide et elle n'y parvient pas, parce que ses yeux brillent d'esprit. Elle est maigre : elle travaille à le devenir plus encore et son rêve serait de donner l'impression d'un squelette